

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE TOUVET**

<b>DELIBERATION n°2026_32</b>				<u>Séance du 22 avril 2026</u>
<b>Nombre du Conseil municipal</b>				L'an deux mil vingt-six, le mercredi 22 avril, le Conseil municipal de la commune du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Adrian Raffin.
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents	Votants	
23	23	20	23	

**Date de convocation du Conseil Municipal :** le 10 avril 2026 en portage boites aux lettres et envoi dématérialisé.

**Présents :** AUMONT Caroline ; BACHELOT Xavier ; BLANC-GONNET Johanne ; BORDET Anne ; BOUVIER Julien ; BROCHIER Carine ; CABANE Claire ; CATTET Georges ; CHABANNE Cendrine ; CHEMIN Estelle ; COLLU Cyrine ; COSTA Andrea ; COTTIN Clément ; COURROUX John ; GAUCHON Sandrine ; GONNET André ; GUITTON William ; MERZARIO Bruno ; RAFFIN Adrian ; RIGOUT Pierre-Antoine

**Absents excusés :** GUYOT Sylvain (a donné pouvoir à GONNET André) ; LEGRAND Sophie (a donné pouvoir à GAUCHON Sandrine) ; VASSEUR Jeanne (a donné pouvoir à MERZARIO Bruno)

**Absents :**

**Secrétaire de Séance :** William GUITTON

**Début de séance :** 20h30

**Délibération n°2026\_32 :** Acquisition de foncier agricole à Mme Véronique Grand

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2241-1 ;

**Considérant** le PAEN de la Commune du Touvet créé en 2019 et faisant l'objet de plans d'actions successifs depuis ;

Monsieur Pierre-Antoine Rigout, 3ème adjoint au Maire chargé de la transition environnementale, expose au Conseil Municipal le rapport suivant.

Dans le cadre de sa politique agricole et forestière, et plus particulièrement à travers la mise en œuvre de son PAEN (périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains), la Commune mène une démarche de protection et de valorisation des espaces agricoles et forestiers qui passe notamment par la réalisation d'acquisitions foncières.

Dans ce contexte, des négociations ont été menées avec Madame Véronique GRAND, propriétaire de la parcelle cadastrée AR 84.

Cette parcelle d'une contenance de 3459 m<sup>2</sup>, située à proximité du marais de la Frette, est classée au PLU en zone Aco, zone agricole comprenant le corridor écologique situé entre les hameaux de la Frette et la Conche. Elle est concernée sur 100 % de sa surface par un espace boisé classé (EBC).

Mme Véronique GRAND, propriétaire de ladite parcelle, a manifesté son intention de vendre celle-ci à la Commune à travers un accord écrit. Les négociations amiables avec la vendeuse ont permis de fixer un prix de 0,50 €/m<sup>2</sup> pour cette parcelle agricole identifiée au cadastre en taillis simple. Cette dernière pourrait être intégrée au projet de valorisation du marais de la Frette et de ses abords.

Le prix d'acquisition de cette parcelle par la Commune s'élève donc à 1729,50 euros, montant auquel s'ajouteront les frais d'acte.

Après cet exposé, il est donc proposé au conseil municipal :

- **D'acquérir** la parcelle cadastrée AR 84, pour une contenance de 3459 m<sup>2</sup>, au prix convenu avec la vendeuse de 1729,50 euros, auquel s'ajouteront les frais d'acte,
- **D'autoriser** le Maire à réaliser toutes les formalités et à signer tous les documents et actes relatifs à cette acquisition.

Le Maire vous demande de bien vouloir statuer et de bien vouloir adopter la délibération suivante.

## DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Pierre-Antoine Rigout, adjoint en charge de la transition environnementale,

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée AR 84, pour une contenance de 3459 m<sup>2</sup>, au prix convenu avec la vendeuse de 1729,50 euros, auquel s'ajouteront les frais d'acte,

**AUTORISE** le Maire à réaliser toutes les formalités et à signer tous les documents et actes relatifs à cette acquisition.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité**

Pour extrait conforme,  
Le Touvet, le 23 avril 2026  
Le Maire,  
Adrian RAFFIN

TRANSMIS au représentant de l'Etat le 23 avril 2026



Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 038-213805112-20260422-2026\_32-DE

## ANNEXE 1 : ETAT PARCELLAIRE DE L'ACQUISITION PROJETEE



Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 038-213805112-20260422-2026\_32-DE